

Communiqué de presse – 25.10.2024

Démarrage de travaux de démolition sur 3 parcelles, avenue des Tilleuls et rue Alphonse Cochard

En vue de projets d'aménagement et permettre l'extension future de la résidence habitat jeunes, des travaux de démolition ont débuté sur trois parcelles, situées avenue des Tilleuls et rue Alphonse Cochard.



La ville du Lion d'Angers a engagé une réflexion sur l'avenir de la commune. En effet, la collectivité a lancé récemment une étude prospective de requalification urbaine. A cette démarche, sont associés les habitants du Lion d'Angers qui ont été sollicités au cours d'une première journée de concertation le 13 septembre dernier.

L'habitat et les parcours résidentiels font partie des axes de travail identifiés. Les besoins en logements, notamment ceux accessibles au plus grand nombre, sont très forts sur la commune. Pour y répondre et préparer l'avenir, la municipalité doit développer et diversifier l'offre locative existante sur le territoire, notamment celle accessible à un public spécifique.

L'actuelle résidence habitat jeunes, située rue Alphonse Cochard, doit faire notamment l'objet d'une d'extension. Ce programme doit permettre la création de 20 studios supplémentaires ainsi que de places de stationnement et d'un local vélos. Ce type d'hébergement est recherché par les jeunes, âgés de 16 à 30 ans, qui démarrent leur vie professionnelle. Il favorise leur accès à l'autonomie et leur émancipation et permet de répondre aux besoins des entreprises.

Un autre projet vise la création d'un nouveau bâtiment collectif (2 étages) comprenant 17 logements allant du T2 au T4, accompagnés de boxes et de places de stationnement.

Ces deux programmes sont portés par Maine-et-Loire Habitat.

Pour anticiper la réalisation de ces projets, des travaux de démolition ont débuté début octobre sur trois parcelles : au n°8 et 13 avenue des Tilleuls, au n°6 de la rue Alphonse Cochard. La ville du Lion d'Angers en est propriétaire au travers de la société de portage foncier Alter Cité qui a la charge des travaux.



Afin que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions, le stationnement à proximité est interdit de 7h45 à 17h30 mais possible en-dehors de ces horaires.

Pour la sécurité de tous, il est demandé de bien respecter les cheminements piétons mis en place.

Contact presse : Blandine Paris - Service communication, Mairie du Lion d'Angers - 06.26.25.46.46